# SITE « MONESPACEFAMILLE »

https://app.monespacefamille.fr/signin

### **CREATION DE COMPTE**

### I. <u>Pour les nouveaux élèves de l'école La Colombe :</u>

Une fois la préinscription de votre enfant à l'école validée, le service Enfance de la Mairie se chargera de demander l'activation de votre compte auprès du gestionnaire du site « monespacefamille.fr ». Vous recevrez alors un mail contenant un lien sur lequel il faudra cliquer *(le mail peut arriver dans les SPAMS)*. Laissez-vous ensuite guider pour la finalisation de la création de votre compte.

## II. <u>Si l'élève est déjà scolarisé à l'école La Colombe de Réau et que vous n'avez jamais</u> <u>utilisé le site « monesapcefamille.fr » :</u>

Merci de demander l'activation de votre compte auprès du service Enfance de la Mairie à : <u>enfance@reau.fr</u> ou par téléphone au 01.60.60.90.03.

Le service Enfance de la Mairie se chargera de demander l'activation de votre compte auprès du gestionnaire du site « monespacefamille.fr ». Vous recevrez alors un mail contenant un lien sur lequel il faudra cliquer **(vérifiez vos SPAMS)**. Laissez-vous ensuite guider pour la finalisation de la création de votre compte.

# III. <u>Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école de La Colombe et que vous avez déjà utilisé</u> le site :

Il conviendra de vous connecter avec votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe. Il sera nécessaire de vérifier les informations concernant votre compte.

#### **GESTION DU COMPTE & INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES**

L'espace famille évolue et vous permet dorénavant de gérer votre **compte**, les **inscriptions** et les **réservations** aux services périscolaires.

- I. L'onglet « FOYER » comprend 3 sous-onglets : foyer, responsables et enfants.
  - Le sous-onglet « <u>FOYER</u> » permet de créer un nouveau foyer si celui-ci n'est pas existant ou de modifier les informations qui apparaissent si besoin. Vous pourrez également y renseigner les personnes autorisées à venir chercher l'enfant ainsi que les personnes à contacter en cas d'urgence.
  - 2. Le sous-onglet « <u>RESPONSABLES</u> » permet de créer un nouveau responsable sauf si tous les responsables sont d'ores et déjà enregistrés ou modifier les informations qui apparaissent si besoin. Vous pourrez y renseigner vos informations personnelles et les coordonnées de votre employeur (informations conformes au Règlement Général de Protection des Données personnelles R.G.P.D.).
  - **3.** Le sous-onglet « <u>ENFANTS</u> » permet d'enregistrer vos enfants et/ou de modifier les informations les concernant si nécessaire. Vous pourrez y renseigner les informations personnelles de l'enfant, les autorisations de droit à l'image ainsi que la fiche sanitaire (informations conformes au R.G.P.D.).

- II. L'onglet « ESPACE FAMILLE » est divisé en 2 sous-onglets : mes inscriptions et mes réservations.
  - 1. Le sous-onglet « <u>MES INSCRIPTIONS</u> » permet d'ouvrir le droit aux prestations souhaitées pour <u>chaque enfant</u>, de transmettre les documents obligatoires à la validation du dossier. Pour se faire, vous devrez cliquer sur « nouvelle inscription ». Ce sous-onglet comprend 7 phases (prestations, responsables, enfants, inscriptions, foyer, documents et confirmation).
    - Dans la phase n°4 (=inscriptions), vous pourrez présélectionner les prestations souhaitées (cantine, garderie, bus, centre de loisirs) pour chaque enfant.
    - Dans la phase n°6 (=documents), vous devrez transmettre les documents obligatoires à savoir, une photo d'identité pour chaque enfant, un justificatif de domicile, l'attestation de reconnaissance du règlement intérieur).

Une fois la dernière action de validation, le dossier sera soumis au service Enfance de la Mairie pour vérification des pièces transmises.

2. Le dossier sera validé par le service Enfance sous 48 heures et vous pourrez finaliser les inscriptions dans le sous-onglet « <u>MES RESERVATIONS</u> ». Ce dernier permet de gérer les inscriptions de vos enfants (modification ou annulation). L'icône « calendrier » (au milieu) permet de faire défiler les semaines ; l'icône « i » (en haut à gauche) correspond à la légende.

# POUR RAPPEL

- Si vous souhaitez inscrire plusieurs enfants, n'oubliez pas d'effectuer les démarches sur le site pour <u>chacun d'entre eux</u>.
- Les inscriptions sont clôturées le jeudi à 15 heures pour la semaine suivante. Pour toute modification, suppression ou ajout dans le planning, les démarches doivent également être effectuées sur le site avant le jeudi 15 heures.
- Concernant les repas, il est demandé aux parents, par le service Enfance, de veiller à sélectionner la bonne prestation, si tel n'est pas le cas les demandes ne seront pas prises en compte. Pour information, un « repas PAI » ne concerne que les enfants dont les parents ont fourni à l'école un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)
- La prestation « repas adulte » ne concerne que le personnel enseignant et le personnel communal.
- Il est obligatoire de posséder la carte SCOL'R pour pouvoir bénéficier du service du bus scolaire (www.seine-et-marne.fr). La prestation « BUS » correspond à l'inscription au transport scolaire pour le soir. Pour le matin, aucune inscription n'est requise.
- Avant de quitter le site internet, il faut bien attendre que la validation soit effective sinon vos demandes ne seront pas prises en compte. N'hésitez pas à retourner sur le site afin de vérifier vos inscriptions.
- **PENSEZ A FAIRE VOS INSCRIPTIONS POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE !**

*Le service enfance reste à votre disposition pour toute aide quant à l'utilisation de la nouvelle interface du site « monespacefamille.fr » soit par mail : enfance@reau.fr, soit par téléphone au 01.60.60.90.03.*